

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

SOMMAIRE

Préambule

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

- | | |
|---|--------|
| 1. Les dépenses réelles de fonctionnement | page 4 |
| 2. Les recettes réelles de fonctionnement | page 7 |

II – SECTION D'INVESTISSEMENT **page 10**

- | | |
|--|---------|
| 1. Les dépenses réelles d'investissement | page 10 |
| 2. Les recettes réelles d'investissement | page 13 |

III – GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE **page 14**

Préambule

Les arbitrages des propositions budgétaires réalisés au mois de janvier 2025 ont abouti au budget primitif de l'exercice 2025 présenté dans ce rapport.

Les grands axes de la stratégie financière 2025 ont été discutés par les Elus au cours du Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 28 février 2025 et présentés à la 4^{ième} commission le 26 mars 2025.

Il a été retenu les grandes orientations suivantes :

- Taux d'imposition inchangés,
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement (charges de personnel, charges à caractère général),
- Encours de la dette en diminution,
- Investissement maintenu à un haut niveau,
- Financement des investissements sans emprunt,
- Maintien d'une épargne significative grâce à une gestion rigoureuse,
- Préservation de la capacité future à investir à travers une épargne nette positive et une capacité de désendettement très faible.

Aussi, le budget primitif pour l'exercice 2025 présenté ci-après respecte ces grandes orientations.

Elaboré dans un environnement économique international et national incertain, le budget primitif 2025 présente une situation très favorable liée aux résultats de l'exercice 2024 et à la politique de gestion mise en place depuis 2014.

Conformément aux règles de la comptabilité publique, le budget est composé de deux sections : Fonctionnement et Investissement, elles-mêmes subdivisées en deux parties : Dépenses et Recettes.

Chacune des sections sera présentée en respectant cet ordonnancement.

Chaque section est constituée d'opérations réelles et d'ordre qu'il convient de différencier.

Les opérations réelles, tant en dépenses qu'en recettes, génèrent des flux de trésorerie, alors que les opérations d'ordre sont des mouvements financiers sans flux de trésorerie entre section de fonctionnement et section d'investissement voire même à l'intérieur de la même section.

Le budget primitif pour l'exercice 2025 de la Ville, toutes sections confondues, s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 186 187 638,13 € qui se répartit de la façon suivante :

Section de fonctionnement	117 300 906,00 €	63,00%
Section d'investissement	68 886 732,13 €	37,00%
Total	186 187 638,13 €	100,00%

Par ailleurs, suite à l'adoption préalable du Compte Financier Unique 2024, la Ville procédera à la reprise des résultats de l'exercice 2024 dès le vote du budget primitif 2025 soit :

- Excédent de fonctionnement : 26 013 453,64 €,
- Déficit d'investissement : 2 168 397,58 €.

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses réelles de fonctionnement

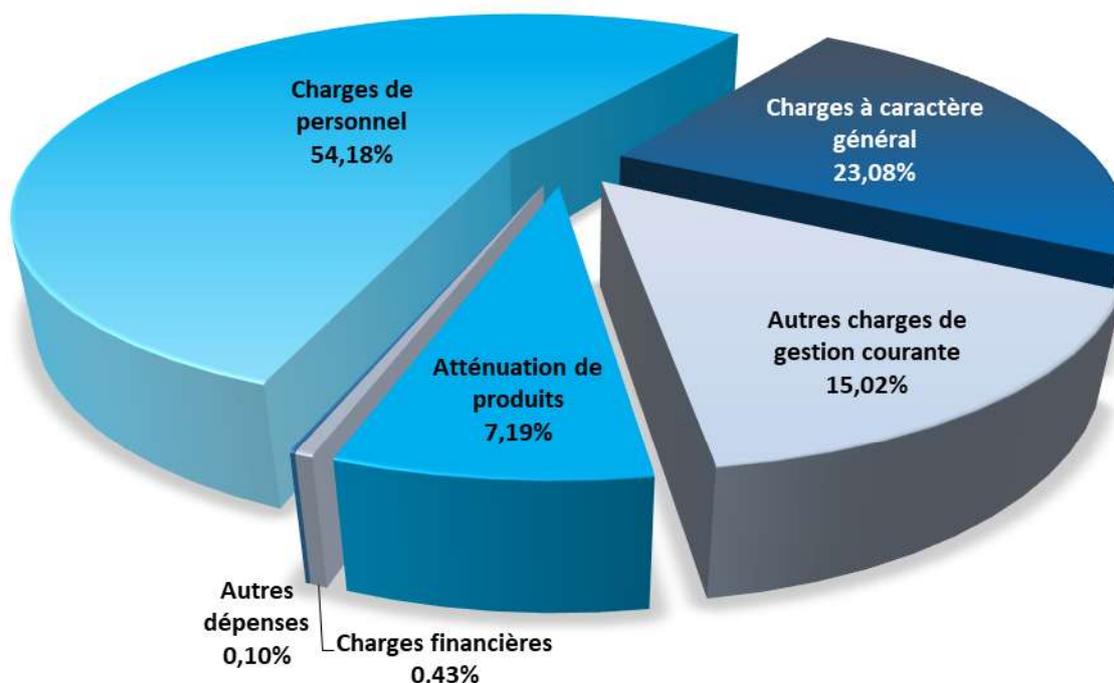
Le budget primitif 2025 met l'accent sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le maintien des taux d'imposition, la maîtrise de la dette et la préservation d'un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre le financement des investissements.

Ainsi, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement en 2025 s'établit à + 3,6 % par rapport au budget primitif 2024.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget primitif 2024 :

Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Variation	%
011	Charges à caractère général	16 115 667,00	17 427 445,63	1 311 778,63	8,1%
012	Charges de personnel	39 849 598,00	40 903 118,00	1 053 520,00	2,6%
014	Atténuation de produits	4 952 959,00	5 424 803,00	471 844,00	9,5%
65	Autres charges de gestion courante	11 290 456,00	11 339 689,00	49 233,00	0,4%
66	Charges financières	450 000,00	325 000,00	-125 000,00	-27,8%
67	Charges exceptionnelles	80 040,00	42 600,00	-37 440,00	-46,8%
68	Dotations aux amortissements et provisions	100 000,00	30 000,00	-70 000,00	-70,0%
	Dépenses réelles de fonctionnement	72 838 720,00	75 492 655,63	2 653 935,63	3,6%

La répartition des dépenses réelles de fonctionnement est la suivante :



Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Ce chapitre représente 23,08 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Il regroupe l'ensemble des dépenses liées à la gestion quotidienne des services, à l'entretien du patrimoine, à l'achat de fournitures et de fluides ainsi que l'ensemble des prestations réalisées par des entreprises spécialisées dans le cadre du fonctionnement du service public.

Les charges à caractère général augmentent de + 1 311 779 € par rapport au budget primitif 2024.

Cette évolution est en grande partie imputable à la hausse tarifaire attendue sur le futur marché d'électricité (+ 620 000 €) et à la régularisation sur une année complète des nouveaux tarifs du marché de restauration scolaire attribué en septembre 2024 (+ 270 000 €).

Dans le même temps, les prévisions sur les autres fluides (combustibles et eau) sont en baisse de - 100 000 €.

L'augmentation sur les achats de services extérieurs trouve son origine dans la progression des prix du marché d'entretien de la piscine (+ 190 000 €), de la revalorisation des cotisations d'assurances (+ 70 000 €), de l'augmentation des frais de gardiennage (+ 80 000 €) et de la hausse des frais d'entretien de pose et de dépose du balisage (+ 116 400 €).

- les charges de personnel

Les charges de personnel, soit 54,18 % des dépenses réelles de fonctionnement, progresseront de + 2,6 % en 2025 par rapport au budget primitif 2024, soit + 1 053 520 €.

Ces charges évoluent dans un cadre contraint sur le plan national et sous l'effet "glissement-vieillesse-technicité", G.V.T., lié à la "pyramide des âges" des effectifs.

Le G.V.T. peut être évalué à 2,16 % de la masse salariale pour l'année 2025.

L'augmentation d'un point du taux de cotisation maladie URSSAF, la hausse de trois points pour le taux CNRACL, de + 2 % du SMIC au 1^{er} novembre 2024 ainsi que l'obligation de participation à la prévoyance, l'augmentation des frais médicaux, et l'augmentation de la valeur faciale des titres restaurant viennent également impacter les frais de personnel.

Toutefois, cette hausse est contenue grâce à la mise en œuvre d'une politique d'optimisation et de rationalisation de la masse salariale notamment :

- par le non remplacement systématique des postes lors d'un départ en retraite excepté pour les postes très qualifiés et les services sanctuarisés,
- par la maîtrise du recours aux heures supplémentaires,
- par la rationalisation des embauches saisonnières.

- les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre principalement le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre la loi SRU.

Ce chapitre enregistre une variation importante due à la hausse de l'attribution de compensation suite au transfert de la compétence Navettes en 2024 (+ 634 906 €) et à la baisse du prélèvement versé au titre de la loi SRU d'un montant de 274 000 € en 2025 contre 439 000 € au Budget Primitif 2024.

En outre, en accord avec la loi de Finances 2025, un montant de 350 000 € a été provisionné au titre du « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales » des collectivités (Dilico), sous réserve de notification du montant définitif.

- les autres charges de gestion courante

En 2025, les autres charges de gestion courante représentent 15,02 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 11 339 689 €, soit une variation de + 0,4 % par rapport au budget primitif 2024.

Ce poste enregistre les dépenses réalisées par la Ville au titre de la coopération intercommunale (cotisations et participations aux différents syndicats) ainsi que les subventions versées aux associations et aux établissements publics locaux.

Les principales variations sur ce chapitre sont :

- l'augmentation de la subvention d'équilibre versée au CCAS d'un montant de 6 600 000 € en 2025 (+ 100 000 €),
- l'inscription d'un montant de 500 000 € pour indemniser les commerçants impactés par la phase 3 des travaux du centre-ville.

Par ailleurs, la commune a maintenu sa politique de soutien aux associations à travers une enveloppe dédiée de 2 780 847 € en 2025.

- les charges financières

En 2025, les charges financières ne représentent plus que 0,43 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles s'élèvent à 325 000 €, soit une baisse de – 27,8 % consécutive à la diminution de l'encours de dette.

Ce poste, qui enregistre les intérêts de la dette pour l'exercice en cours et le solde des I.C.N.E. (Intérêts Courus Non Echus), fera l'objet d'une étude plus développée dans le chapitre « Gestion de la Dette et de la Trésorerie ».

- les autres charges de fonctionnement

Ce poste intègre :

- les charges exceptionnelles pour un montant de 42 600 € correspondant aux titres annulés sur les exercices antérieurs,
- les dotations aux amortissements et provisions soit 30 000 €.

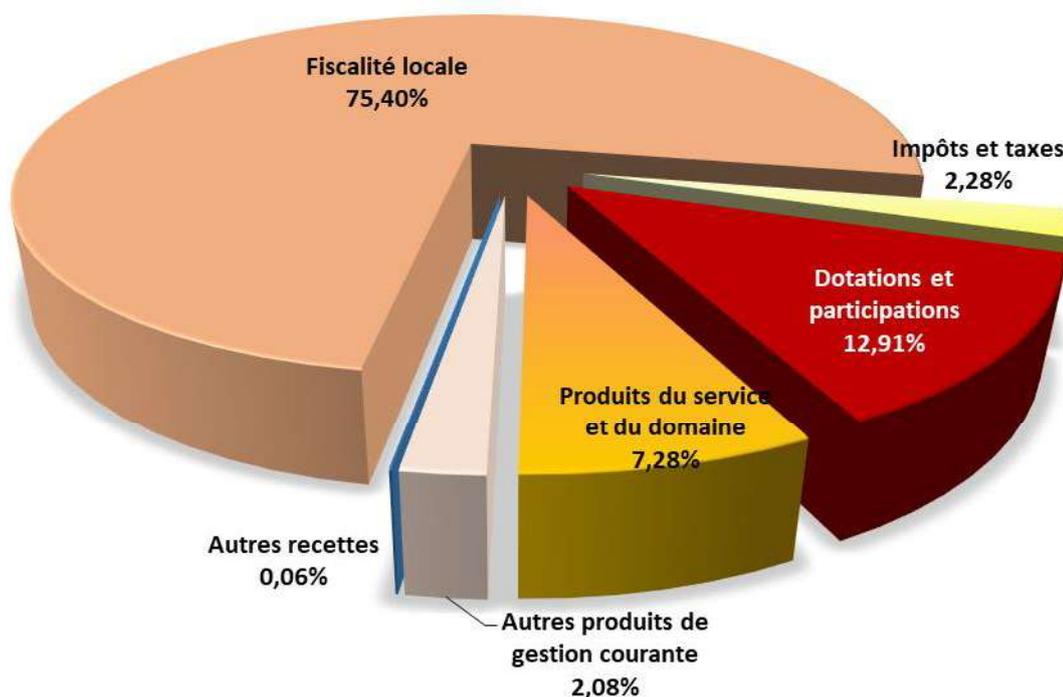
2. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles totales de fonctionnement pour l'année 2025 s'établissent à 84 371 510 €.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au budget primitif 2024 :

Chap.	Libellé	BP 2024	BP 2025	Evolution BP	%
013	Atténuations de charges	42 000,00	52 000,00	10 000,00	23,8%
70	Produits des services du domaine	5 896 335,00	6 139 663,00	243 328,00	4,1%
73	Impôts et taxes	1 877 298,00	1 922 407,00	45 109,00	2,4%
731	Fiscalité locale	62 712 740,00	63 612 585,00	899 845,00	1,4%
74	Dotations, subventions, participations	11 166 059,00	10 894 010,00	-272 049,00	-2,4%
75	Autres produits de gestion courantes	1 260 023,00	1 750 845,36	490 822,36	39,0%
Recettes réelles de fonctionnement		82 954 455,00	84 371 510,36	1 417 055,36	1,7%

La répartition des recettes réelles de fonctionnement est la suivante :



Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci après.

Principales sources de financement de la Ville, les ressources fiscales (chapitres 731 et 73) représentent 77,67 % des recettes réelles de fonctionnement.

Suivant leurs origines, on distingue les ressources issues de la fiscalité locale et celles issues des impôts et taxes. En 2025, l'ensemble des ressources fiscales de la Ville représentera 65 534 992 €.

- Fiscalité locale

Ce nouveau chapitre issu de la nomenclature comptable M57 enregistre notamment les postes de recettes suivants :

- Impôts directs locaux : 55 588 058 € en hausse de + 2,22 % suite à la revalorisation des bases fiscales de + 1,7 % conformément à la règlement en vigueur, les taux d'imposition demeurant inchangés,
- Droits de mutation : 4 000 000 €, stable par rapport à l'année 2024 compte tenu du ralentissement du marché immobilier,
- Prélèvement communal sur le produit des jeux : 1 575 000 € soit une hausse de + 95 000 €,
- Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité : 1 510 000 €.

- Impôts et taxes

Ce poste comptabilise les recettes relatives à la dotation de solidarité communautaire (455 013 €), au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (792 394 €) et au reversement par l'Etat du prélèvement sur les jeux et paris hippiques (675 000 €).

- Dotations et participations

Ce poste regroupe l'ensemble des concours financiers, des dotations de compensation de l'Etat et des subventions reçues des principaux partenaires institutionnels de la Commune.

Ainsi, il est essentiellement composé de la Dotation Globale de Fonctionnement, des dotations de compensations versées par l'Etat et de subventions et participations reçues d'autres collectivités et organismes.

En 2025, l'ensemble des dotations et participations, représentant 12,91 % des recettes réelles de fonctionnement, devrait s'élever à 10 894 010 € soit une légère baisse de – 272 049 € par rapport au budget primitif 2024.

Les principaux produits attendus sont les suivants :

- Dotation Globale de Fonctionnement (estimée) : 6 760 000 €, soit + 24 016 €,
- Dotation Nationale de Péréquation (estimée) : 1 530 000 €, soit – 286 948 €,
- Dotations de compensation : 361 394 €, soit + 14 334 €,
- Subventions et participations : 2 149 416 €, soit – 25 098 €

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20250402-25_00268-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

- Dotation forfaitaire de recensement et dotation titres sécurisés : 93 200 € soit + 1 647 €.

- Produits des services et du domaine

Le produit des services et du domaine enregistre les recettes provenant de prestations et redevances (concession cimetière, redevances du centre de loisirs, de la restauration scolaire, de la médiathèque, droits d'entrée Piscine, droit d'occupation du domaine public, remboursement du personnel mis à disposition de la métropole, ...) et représente 7,28 % des recettes réelles de fonctionnement.

L'ensemble de ces recettes devrait s'élever à un montant de 6 139 663 €, soit une hausse de + 4,1 % par rapport au budget primitif 2024.

Cette évolution s'explique principalement par une hausse des recettes du Musée, de la restauration scolaire et de la Piscine (+ 394 000 €) concomitante à une diminution des remboursements des rémunérations des personnels de la Ville mis à disposition de la Métropole ou des associations (-212 769 €).

- Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante représenteront en 2025 un montant de 1 750 845 € et sont constitués principalement par des produits issus de la location des immeubles et des salles municipales pour un montant de 1 322 415 €, soit + 179 692 € par rapport au budget primitif 2024.

Par ailleurs, la commune enregistrera le reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe Construction, vente et entretien de caveaux d'un montant de 308 120,73 €.

- Autres recettes

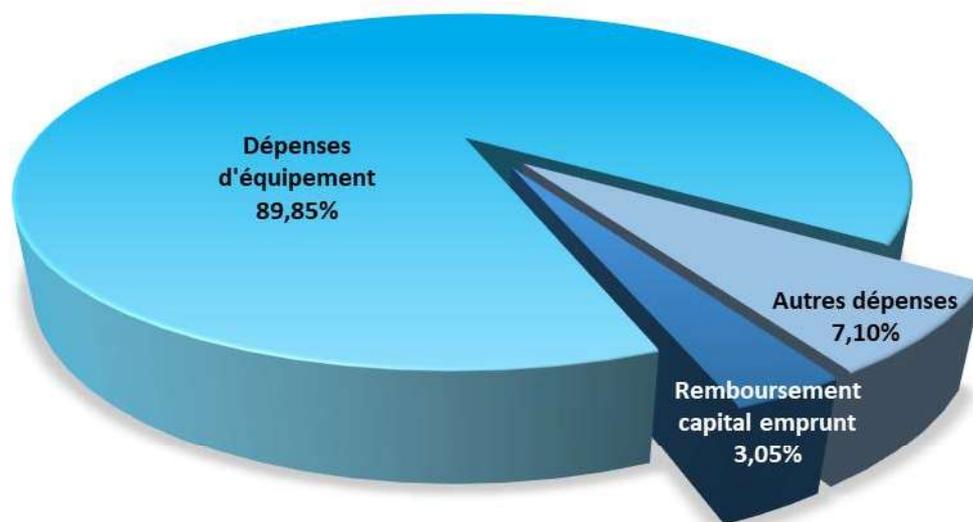
Les autres recettes sont constituées des atténuations de produits qui correspondent au remboursement de rémunérations des agents non titulaires par la sécurité sociale lors de leur absence pour maladie.

Compte tenu des prévisions détaillées ci-dessus, l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement au budget primitif 2025 s'élève à un montant de 8 878 855 € contre 10 115 735 € au budget primitif 2024.

Au vu des équilibres de la section de fonctionnement, un virement de 30 808 250,37 € pourra être effectué au profit de la section d'investissement pour le financement du programme d'opérations.

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement comptabilise l'ensemble des opérations et projets qui ont pour effet d'enrichir le patrimoine de la Ville.



1. Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au budget primitif 2025 comprennent les frais afférents aux études et travaux, les dépenses liées aux acquisitions, les opérations faites par VAD et le remboursement de la dette.

En 2025, la municipalité poursuivra son programme d'investissement conçu pour apporter toujours plus de qualité de vie aux Hyérois et pour développer l'attractivité touristique de la Ville.

Ainsi, un montant de 59 702 392,55 € de dépenses réelles d'investissement est inscrit au budget primitif 2025 dont 53 643 391,94 € d'équipement brut (restes à réaliser de l'année 2024 inclus).

En maintenant ces efforts d'investissement au-delà des dépenses d'équipement récurrentes, la municipalité démontre sa volonté d'œuvrer pour le devenir de la commune, notamment à travers un programme de rénovation énergétique.

Elaborées à partir d'une programmation pluriannuelle d'optimisation du patrimoine, ces dépenses d'investissement sont la traduction de la volonté municipale d'offrir des équipements de service public toujours performants et en adéquation avec les besoins et attentes des habitants.

Ces dépenses s'élèvent à 53 643 391,94 €, dont 6 620 942 € d'attribution de compensation versée à la Métropole, et comprennent notamment les opérations suivantes réparties dans les domaines suivants :

✓ Culture

- Travaux de création d'un espace muséal sur le site archéologique d'Olbia,
- Site archéologique d'Olbia
- Travaux de restauration de l'Eglise Anglicane de Costebelle,
- Travaux permettant la réouverture de l'Eglise Saint-Isidore,

✓ Sports et loisirs

- Terrains de sports,
- Travaux de réhabilitation de l'Espace 3000,
- Travaux de rénovation de la base nautique de l'Almanarre
- Reprise des revêtements des stades Berteau et Perruc,
- Travaux de requalification des plateaux sportifs du Golf Hôtel
- Travaux de rénovation de l'Olivastre,

✓ Développement durable et environnement

- Travaux de réhabilitation de la maison de l'environnement et la maison Gensollen,
- Bâtiments administratifs, scolaires et sportifs : amélioration, rénovation énergétique, remplacement des chaudières,
- Etudes paysagères pour la requalification des parkings d'arrière plage sur la façade Est du tombolo,
- Poursuite des travaux pour la réalisation d'un jardin économe en eau sur le terre-plein central de la Voie Léopold Ritondale
- Poursuite des études pour la réalisation d'une maison Grand Site aux salins des Pesquiers,
- Régénération de la Pinède de la Capte,

✓ Amélioration du cadre de vie

- Travaux de restauration de la fontaine Galliéni,
- Réhabilitation des îlots des carrefours du 11 novembre et d'Ambroise Thomas,
- Réhabilitation de l'échangeur du lycée agricole,
- Réhabilitation du rond-point Jean d'Agrève au Port,
- Réhabilitation du Jardin d'Orient,
- Travaux sur réseaux pluviaux : chemin du Père Eternel et chemin de la Verlaque,
- Poursuite de la requalification de la route de Toulon,
- Requalification de la rue Jean Natte Sud,
- Continuité piétonne du chemin de la Plaine de Bouisson,
- Travaux de voirie chemin du père Evernel,
- Requalification de l'avenue Ambroise Thomas et création d'une piste cyclable,
- Requalification des avenues Jean Jaurès / Pasteur,
- Poursuite des travaux de requalification de l'avenue Gambetta – Phase III,
- Poursuite de la requalification de la rue de la ferme à Porquerolles.

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20250402-25_00268-BF
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

- Fin des études de requalification de voirie rue des Capucines et grotte des fées,

✓ Ecoles

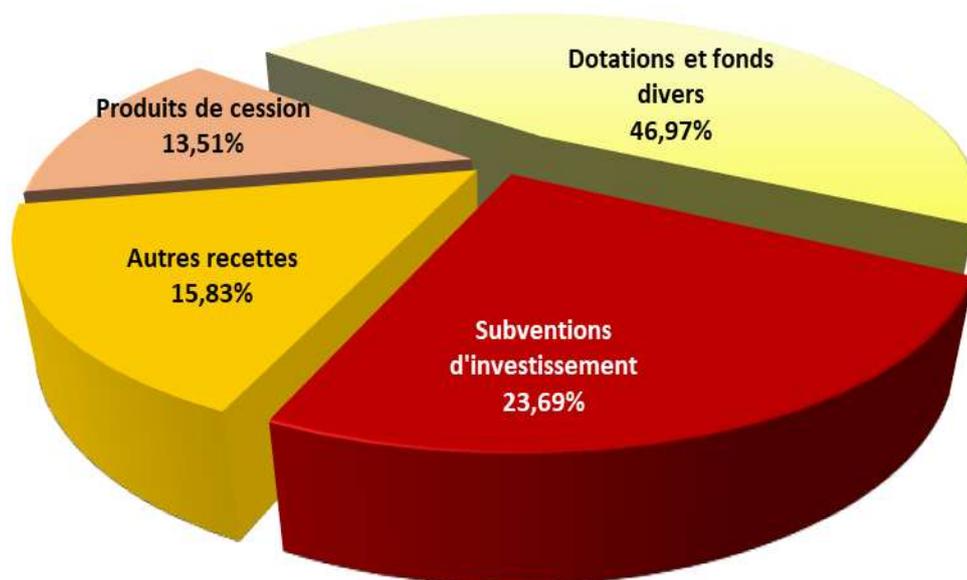
- Ecoles : études relatives à la réhabilitation de l'école Paule Humbert, rénovation des clôtures de l'école Anatole France, renaturation des cours d'école de Saint-Exupéry maternelle et élémentaire,
- Cybersécurité, sécurisation des accès et contenus.

En complément en 2025, la Métropole continuera à financer sur son budget propre des travaux et/ou des études concernant les opérations d'intérêt métropolitain comme suit :

- Pôle d'Echange Multimodal,
- Etudes relatives à l'instauration d'un pendulaire entre la Gare et l'aéroport,
- Poursuite du réaménagement de la route de l'Almanarre,
- Barreau routier de la zone Saint-Martin.

2. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement constituées essentiellement de ressources propres (Excédent de fonctionnement capitalisé, F.C.T.V.A., produits de cessions, ...) et de subventions d'investissement s'élèvent à un montant de 26 978 481 €.



- Les ressources propres

- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) est le reversement d'une partie de la T.V.A. payée pour des opérations d'investissement (Montant F.C.T.V.A. = Coût investissement T.T.C. 2024 x 16,404 %). Le montant à percevoir pour l'année 2025 est estimé à 2 480 000 €.
- La Taxe d'aménagement est due par les contribuables lors des opérations d'aménagement ou de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le produit de cette taxe (qui est reversée à hauteur de 50 % par la Métropole à la Ville) est estimé à 510 500 € en 2025.
- Les produits de cession dont le montant est évalué à 3 644 000 €.

- Les subventions d'investissement

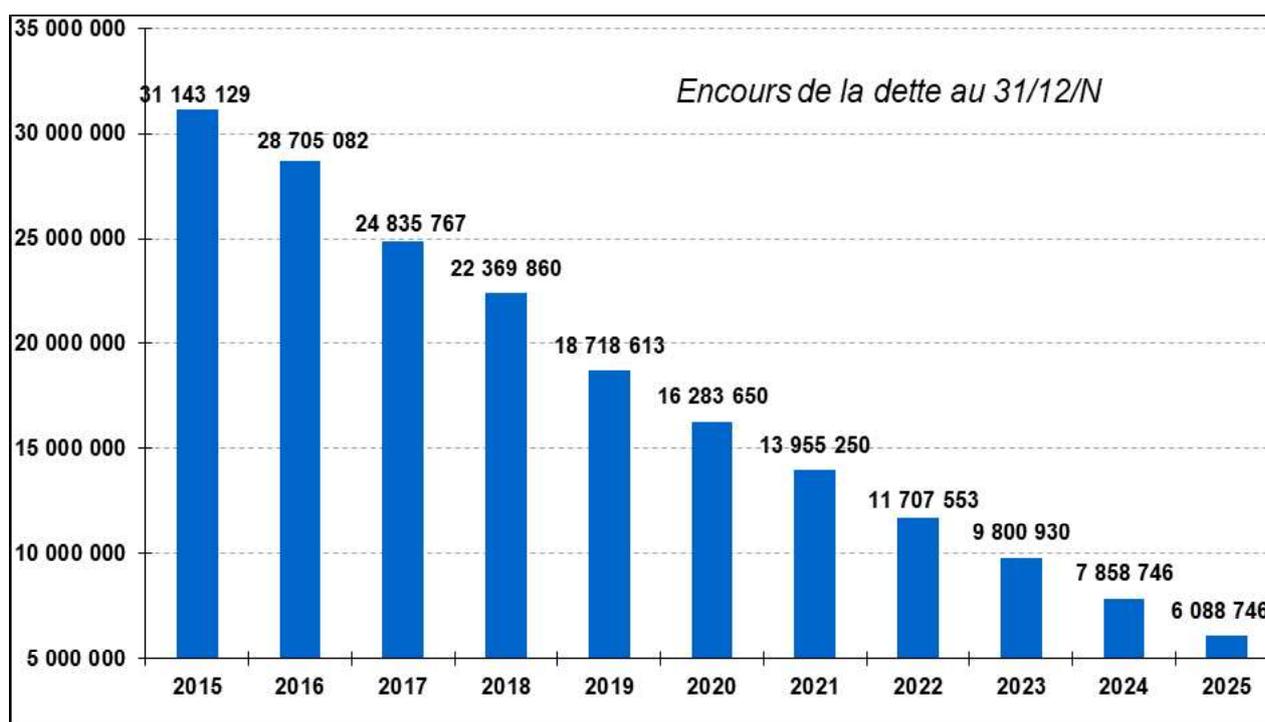
Le montant total des subventions d'investissement attendues en 2025 s'élève à 5 755 729 € et comprend notamment 4 400 000 € du Conseil Régional au titre de l'opération Espace 3000.

Aucun emprunt ne sera mobilisé pour 2025 grâce à un autofinancement d'un montant de 30 808 250,37 € permettant le financement des investissements.

III – GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

En 2025, aucun emprunt ne sera souscrit pour permettre le financement du programme d'investissement. La commune fera intégralement appel à des ressources propres et des subventions des partenaires et mobilisera son épargne.

Aussi, dans la continuité des années précédentes, l'encours de la dette continuera à diminuer en 2025.



En effet, la commune remboursera un montant de 1 770 000 € de capital et l'encours de la dette devrait s'établir au 31 décembre 2025 à 6 088 746 €.

L'évolution de l'annuité de la dette sur la période 2024-2025 est la suivante :

	BP 2024	BP 2025
Intérêts	450 000 €	325 000 €
Capital	1 945 000 €	1 770 000 €
Annuité	2 395 000 €	2 095 000 €

La capacité de désendettement s'établira alors à 0,68 an en 2025 contre 0,77 an en 2024.

(Pour rappel, Capacité de désendettement = Encours de dette / Epargne brute)